



C.C.A.S DE LA VILLE DE LA LONDE LES MAURES
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE • DÉPARTEMENT DU VAR

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
MARDI 14 NOVEMBRE 2023 À 17H, SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME CATHERINE BASCHIERI,
VICE- PRÉSIDENT**

Date d'envoi de la convocation : le mardi 7 novembre 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o adjointe - Madame Catherine BASCHIERI, 7^o adjointe - Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe - Madame Valérie AUBRY, conseillère municipale - Monsieur Daniel GRARE, conseiller municipal - Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o adjoint - Madame Marine POMAREDE, conseillère municipale - Monsieur Pierre AUBERTIN - Madame Simone CHALMETON - Madame Ida CIMOLINO - Madame Arlette GRARE - Madame Danielle PENICAUT - Madame Paulette WAGNER.

POUVOIRS :

Monsieur François de CANSON, Président donne pouvoir à Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o adjointe - Madame Régine GHIO donne pouvoir à Madame Danielle PENICAUT.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Madame Nathalie RUIZ, conseillère municipale - Monsieur Michel GUIMBERT.

Afférents au Conseil d'Administration :	En exercice :	Qui ont pris part :
17	17	13+2P

Madame Galatée ROCHER, Directrice du C.C.A.S., est désignée à l'unanimité à **15 voix pour (13+2P)**, comme Secrétaire de séance.

APRÈS AVOIR procédé à l'appel nominal des membres du Conseil d'Administration et constaté le quorum,

MADAME LA VICE - PRÉSIDENTE, déclare la séance ouverte.

DÉLIBÉRATION N°43/2023

TARIF ÉVÉNEMENT ORGANISÉ PAR LE C.C.A.S.

Sur proposition de Madame Catherine BASCHIERI, Vice-Présidente, 7^o adjointe :

- Sortie / Repas « La Table du Château » à Signes : 46 € (quarante-six euros)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VOTE: ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ, 15 voix pour (13+2P)

Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o adjointe (+1P) - Madame Catherine BASCHIERI, 7^o adjointe - Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe - Madame Valérie AUBRY, conseillère municipale - Monsieur Daniel GRARE, conseiller municipal - Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o adjoint - Madame Marine POMAREDE, conseillère municipale - Monsieur Pierre AUBERTIN - Madame Simone CHALMETON - Madame Ida CIMOLINO - Madame Ariette GRARE - Madame Danielle PENICAUT (+1P) - Madame Paulette WAGNER.

FIXE les tarifs des événements organisés par le Centre Communal d'Action Sociale comme cité précédemment,

AUTORISE la régie de recettes du Centre Communal d'Action Sociale à encaisser les recettes correspondantes.

Fait à La Londe les Maures, les Jour, Mois et An que dessus,

Pour Extrait Conforme,

La Vice -Présidente
Adjointe au Maire

Catherine BASCHIERI



DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON – 5 rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe les Maures Hôtel de ville – BP 62 – 83250 La Londe les Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : www.telerecours.fr